

AFFAIRE N° 8 - DEMANDE DE PRÊT A LA C.C.C.E. POUR AGRANDISSEMENT DU PETIT MARCHÉ

Le Maire : Je dois d'abord signaler qu'à la suite d'une conversation d'ailleurs amicale que j'ai eue avec un membre du Conseil Municipal, j'ai tenu à déclarer qu'il n'est aucune question présentée au Conseil qui ne fasse l'objet d'un rapport préalable, et qu'il appartient aux Conseillers d'en prendre connaissance avant la réunion. Si au cours d'une séance il n'est pas toujours possible d'ouvrir une discussion très large, je me tiens à la disposition de tous les membres du Conseil Municipal pour leur donner sur chaque question tous éclaircissements qu'ils pourraient désirer.

Je vous le dis, car je ne voudrais pas que certains d'entre vous puissent penser et dire que les votes se font trop rapidement.

M. HONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Les travaux d'aménagement du Grand Marché sont en bonne voie et seront terminés, je pense, dans un délai de 5 à 6 mois.

Mais maintenant, il faut envisager de transformer complètement le Petit Marché qui ne répond plus à l'heure actuelle aux besoins d'une ville dont la population a augmenté de 55 % en 7 ans.

Je vous propose d'exécuter les travaux en cause en deux tranches.

- 1°) démolition du vieil immeuble, situé à l'Ouest du petit marché et construction sur cet emplacement et les terrains environnants appartenant à la Commune, d'un nouveau marché avec parking sur le toit ou au-dessous du bâtiment ;
- 2°) ce travail étant effectué, il conviendra de démolir l'actuel petit marché et de reconstruire sur l'emplacement devenu libre un bâtiment de même style que celui qui aura été construit sur le terrain limitrophe.

Des études concernant ce projet de constructions ont été demandées à M.M. LESJOURNE et NEHRARD, tous deux Architectes de la Commune.

Elles vous seront soumises dès réception.

En attendant, je vous demande, Messieurs, de vous prononcer sur le principe d'une demande de prêt d'un montant approximatif de 70 millions, à adresser à la C.C.C.E. en vue de l'exécution de travaux d'agrandissement et de reconstruction du petit marché de la ville.

Je mets la question aux voix ./.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, autorise par ces motifs le Maire à contracter un emprunt de 70.000.000. de francs CFA auprès de la CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE aux conditions de cet Etablissement, et s'engage à inscrire en dépenses obligatoires au budget de la Commune les semestrialités d'amortissement et d'intérêts correspondants.

Il est, en outre, précisé que les subventions qui viendraient à être versées par l'Etat, après la réalisation du prêt, devront obligatoirement être affectées, après leur encaissement, à des remboursements anticipés.

Le Maire : Vous avez entendu, Messieurs, la lecture du rapport. Je donnerai la parole à celui d'entre vous qui la demandera.

A une question de M. VERGON, le Maire précise qu'il s'agit du terrain sur lequel se trouve installé le Petit Marché actuel, au cœur de la ville de Saint-Denis.

Le projet d'agrandissement comporte la création d'un marché qui serait prévu soit à l'étage avec parking au ren-de-chaussée, soit au ren-de-chaussée avec parking en-dessous.

Le Maire met aux voix :

- 1°) l'adoption du rapport dont il a été donné lecture .
- 2°) le projet de création d'un parking aérien.

Le rapport ainsi que le projet de création d'un parking aérien sont adoptés à l'unanimité, à l'exception de M. de VILLENEUVE qui s'est abstenu de voter.

Approuvé
St Denis le 22 Avril 1963 * * *
P/ le Maire Général * * *
Le Secrétaire Général
signé : J. Duchard